

<http://sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article1840>



49.3 : Une seule réponse s'impose, la mobilisation !

- EDUCATION EN LUTTE !



Date de mise en ligne : mardi 31 mars 2020

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

Dossier retraites et grève générale en cours de la Fédération SUD éducation :

<https://www.sudeducation.org/Dossier-retraites-et-greve-generale-en-cours.html>

Site spécial retraites de l'Union syndicale Solidaires : <https://retraites.solidaires.org/>

49.3 : Une seule réponse s'impose, la mobilisation !

Le tract intersyndical :



Le tract de SUD Education "Contre la réforme des retraites, 2è round" :



Affiche de SUD Education :



Les organisations syndicales de salarié -es et de jeunesse (CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Union syndicale Solidaires, FIDL, MNL, UNEF, UNL) ont pris acte de l'annonce par le Premier ministre samedi dernier en fin d'après-midi d'utiliser l'article 49-3.

Cette procédure gouvernementale permet de faire passer sans vote à l'Assemblée Nationale le projet de loi portant sur le système de retraites par points.

Cela démontre l'impuissance du gouvernement à répondre aux interrogations sérieuses et légitimes des parlementaires à propos de ce projet incomplet, très approximatif aux multiples inconnues.

49.3 : Une seule réponse s'impose, la mobilisation !

C'est une nouvelle preuve, si celle-ci était nécessaire, que le gouvernement refuse le débat et veut faire passer en force ce projet de régression sociale minoritaire dans l'opinion publique.

Deux motions de censure sont désormais déposées, et imposent au gouvernement de s'expliquer par un discours de politique générale.

Les organisations réaffirment leur opposition à ce projet et la nécessité de créer de nouveaux droits pour les salarié -es, privé -es d'emploi, étudiant-es, lycée en-es, retraite -es.

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, FIDL, MNL, UNL et UNEF appellent à poursuivre les actions sans relâche, sous toutes les formes décidées localement.

Elles appellent à multiplier partout localement des rassemblements dès lundi 2 mars, et à organiser des manifestations devant les préfetures et sous-préfetures le mardi 3 mars, y compris par le recours à la grève, au moment de ce passage en force au parlement, afin de signifier massivement avec force le rejet de ce texte.

Les mobilisations massives très importantes initiées depuis le 5 décembre n'ont pas été entendues par ce gouvernement mais le poussent à la faute.

Elles poursuivent et amplifient, dans ce cadre, la construction d'une grande journée de grève interprofessionnelle et de manifestations dans tout le pays mardi 31 mars pour mettre en échec ce projet de loi ainsi que les suites si nécessaire.

Montreuil le 2 mars 2020

